

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE LA MATANIE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le mardi 9 septembre 2025 à 19h00, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

**SONT PRÉSENTS**

Mme la mairesse Josée Marquis

Mme les conseillères Cynthia Marceau-D'Astous  
Marie-France Bérubé  
Mélanie Castonguay  
Johanne Thibault  
M. le conseiller Raphaël Helgerson-Gendron

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**RÉSOLUTION #2025-106**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Mélanie Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Octroi d'un contrat à Les entreprises de construction St-Raymond Inc.;
4. Adoption de la politique Mada et familles;
5. Demande de collaboration pour l'implantation d'un défibrillateur externe;
6. Période de questions;
7. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**RÉSOLUTION #2025-107**

**OCTROI D'UN CONTRAT À LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ST-RAYMOND INC.**

**ATTENDU QU'**une portion de la route du Rang 6 Ouest est actuellement en mauvais état et nécessitent des travaux afin d'assurer la sécurité des usagers;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit dans un avenir rapprocher faire la mise à niveau du réseau d'aqueduc et d'égout et que pour cette raison, faire de l'asphaltage n'est pas envisageable.;

**ATTENDU QUE** les travaux de pulvérisation proposé s'inscrivent dans le cadre de l'entretien régulier du réseau routier local et respecte les prévisions budgétaires adoptées pour l'exercice financier en cours;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- Le conseil municipal autorise les travaux de pulvérisation sur une distance de 465 mètres x 7 mètres dans le Rang 6 Ouest.
- Le contrat des travaux sera octroyé à Les entreprises de construction St-Raymond Inc. au montant de 13 745.46\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **RÉSOLUTION #2025-108**

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA ET FAMILLES**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance du projet de Politique Municipalité Amie des Aînés et des Familles de Saint-Adelme accompagné du plan d'action 2025-2030;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cette démarche, le comité de pilotage a procédé à un sondage, et, a tenu une assemblée publique de consultation auprès des différentes catégories d'âge de la population;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal se déclare satisfait de la politique et de son plan d'action;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la Politique Municipalité Amie des Aînés et des Familles de Saint-Adelme 2025-2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **RÉSOLUTION #2025-109**

#### **DEMANDE DE COLLABORATION POUR L'IMPLANTATION D'UN DÉFIBRILLATEUR EXTERNE**

**ATTENDU QUE** la population de la municipalité de Saint-Adelme est vieillissante, augmentant ainsi les risques d'événements cardiaques soudains ;

**ATTENDU QUE** la municipalité est située à une grande distance du centre hospitalier le plus proche, ce qui peut entraîner des délais importants dans l'intervention des services d'urgence en cas d'arrêt cardiaque ;

**ATTENDU QUE** l'accès rapide à un défibrillateur externe automatisé (DEA) peut considérablement augmenter les chances de survie lors d'un arrêt cardiorespiratoire ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite implanter un DEA accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en un lieu stratégique et facilement accessible au public ;

**ATTENDU QUE** la municipalité est disposée à soutenir cette initiative en assurant la promotion, la sensibilisation, ainsi que la prise en charge de la formation de citoyens bénévoles à l'utilisation du DEA ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- Le conseil municipal de Saint-Adelme adresse une demande de collaboration à la Coopérative de solidarité, conjointement avec les organismes du milieu, en vue de l'acquisition et de l'installation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA) accessible 24/24 sur le territoire municipal ;
- La municipalité s'engage à assurer la formation des premiers répondants bénévoles ou des citoyens intéressés à l'utilisation du DEA, en collaboration avec les services de santé et/ou de premiers secours compétents ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**RÉSOLUTION #2025-110**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE lever la séance ordinaire du 9 septembre 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h07.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Josée Marquis, maire*

---

*Jessica Bouchard  
Directrice générale  
et greffière-trésorière*

Je soussignée, Josée Marquis, maire de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

*Josée Marquis, maire*